

académie
Bordeaux



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde
éducation
nationale

Bordeaux, le 14 septembre 2012

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale,
DSDEN de la Gironde

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant fêtera bientôt son seizième anniversaire. L'occasion de vous rappeler que chaque jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Promotion de la Santé
en faveur des Elèves
Service INFIRMIER

Affaire suivie par
Sandrine NEDELEC

I.C.T.R.D.

Marie -Pierre MAINIER

Infirmière chargée de
L'éducation à la santé

Téléphone

05 56 56 36 53

Mél

ce.ia33-infirmier@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze

BP 919

33060 Bordeaux-Cedex

Pour cela il doit se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et d'un livret de famille. Si l'intéressé est dans l'impossibilité d'effectuer lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents ou tuteur). Le recensement consiste en une déclaration signée mentionnant l'état civil (nom, prénom(s), date et lieu de naissance), le lieu de domicile, la situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle...

Après avoir procédé à son recensement, votre enfant devra accomplir une journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement appelée journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La convocation lui parviendra environ neuf mois après la date de recensement et environ 45 jours avant la date de la session.

La participation de votre enfant à cette journée est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...).

Un certificat individuel de participation lui sera remis à l'issue de la journée.

L'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à la JDC sont nécessaires à toute inscription aux examens et concours officiels en France (ex : Bac, permis de conduite, concours de la fonction publique...).

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif.

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale,
DSDEN de la Gironde

André MERCIER